

RÉUNION D'INFORMATION

MDE - LILLE 1 - VILLENEUVE
D'ASQ

MÉTRO : CITÉ SCIENTIFIQUE

MARDI 11 DÉCEMBRE



Avant 2019 :

Licence : 170€

Master : 243€

Doctorat : 380€

A la rentrée 2019 :

LICENCE : 2770€

MASTER : 3770€

DOCTORAT : 3770€

**Augmentation faramineuse des frais
d'inscription pour les étudiants
étrangers hors UE une mesure
discriminatoire et injuste.**

BIENVENUE EN FRANCE

**Collectif Lillois contre
l'augmentation des frais
d'inscription à l'université
pour les étudiant.e.s hors UE.**

RÉUNION D'INFORMATION

MDE - LILLE 1 - VILLENEUVE
D'ASQ

MÉTRO : CITÉ SCIENTIFIQUE

MARDI 11 DÉCEMBRE



Avant 2019 :

Licence : 170€

Master : 243€

Doctorat : 380€

A la rentrée 2019 :

LICENCE : 2770€

MASTER : 3770€

DOCTORAT : 3770€

**Augmentation faramineuse des frais
d'inscription pour les étudiants
étrangers hors UE une mesure
discriminatoire et injuste.**

BIENVENUE EN FRANCE

**Collectif Lillois contre
l'augmentation des frais
d'inscription à l'université
pour les étudiant.e.s hors UE.**

UNE MESURE DISCRIMINATOIRE !

L'augmentation des frais d'inscription concerne les étudiant.e.s étranger.e.s hors UE. La nationalité est donc le critère de choix de cette mesure.

C'est discriminatoire et contraire aux valeurs universelles de l'éducation publique et de la République Française.

Par ailleurs, 45 % des étudiant.e.s étranger.e.s qui seront touché.e.s par la mesure viennent du continent africain. Leur choix de la France comme destination est principalement dû au fait que la plupart sont francophones. Ce qui rend l'arrêté hypocrite dans la mesure où la France semble paradoxalement promouvoir la Francophonie.

La nationalité est donc le critère de choix de cette mesure.

L'ATTRACTIVITÉ ? QUI VEUT-ON ATTIRER ?

**Les étudiants fortunés.
L'entre-soi est assumé.**

« Un étudiant étranger fortuné paie les mêmes droits d'inscription qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et paient des impôts en France depuis des années, c'est absurde et injuste. »

Cette explication d'Edouard Philippe donne le ton sur les profils d'étudiants que le gouvernement veut attirer : les étudiants fortunés. L'entre-soi est assumé.

- Premièrement en vivant en France, TOUS payent la TVA.
- Deuxièmement que fait-on des étudiants dont les familles n'ont pas les moyens de payer des frais d'inscription aussi élevés, ces étudiants, passant par Campus France doivent déjà bloquer des milliers d'euros sur leur compte en banque pour obtenir un visa et avoir le droit de venir en France.

Cette condition est déjà injuste et participe déjà à une sélection sociale dans leur pays d'origine. Cet arrêté va définitivement fermer la porte de l'Université publique à toutes les personnes issues des classes moyennes et populaires.

VERS QUELLE UNIVERSITÉ ALLONS-NOUS ?

L'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s s'inscrit dans un contexte de **baisse drastique des financements des universités** et un désengagement de plus en plus fort du gouvernement dans l'enseignement supérieur et la recherche publics.

De plus en plus de formations sont déjà payantes (licence de journalisme, sciences po, DU...) , on peut légitimement s'inquiéter de la suite. Aujourd'hui c'est aux étudiant.e.s étranger.e.s qu'on demande de payer plus.

Le ton de la privatisation de l'Université est donc donné.

A QUI LE TOUR DEMAIN ?

UNE MESURE DISCRIMINATOIRE !

L'augmentation des frais d'inscription concerne les étudiant.e.s étranger.e.s hors UE. La nationalité est donc le critère de choix de cette mesure.

C'est discriminatoire et contraire aux valeurs universelles de l'éducation publique et de la République Française.

Par ailleurs, 45 % des étudiant.e.s étranger.e.s qui seront touché.e.s par la mesure viennent du continent africain. Leur choix de la France comme destination est principalement dû au fait que la plupart sont francophones. Ce qui rend l'arrêté hypocrite dans la mesure où la France semble paradoxalement promouvoir la Francophonie.

La nationalité est donc le critère de choix de cette mesure.

L'ATTRACTIVITÉ ? QUI VEUT-ON ATTIRER ?

**Les étudiants fortunés.
L'entre-soi est assumé.**

« Un étudiant étranger fortuné paie les mêmes droits d'inscription qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et paient des impôts en France depuis des années, c'est absurde et injuste. »

Cette explication d'Edouard Philippe donne le ton sur les profils d'étudiants que le gouvernement veut attirer : les étudiants fortunés. L'entre-soi est assumé.

- Premièrement en vivant en France, TOUS payent la TVA.
- Deuxièmement que fait-on des étudiants dont les familles n'ont pas les moyens de payer des frais d'inscription aussi élevés, ces étudiants, passant par Campus France doivent déjà bloquer des milliers d'euros sur leur compte en banque pour obtenir un visa et avoir le droit de venir en France.

Cette condition est déjà injuste et participe déjà à une sélection sociale dans leur pays d'origine. Cet arrêté va définitivement fermer la porte de l'Université publique à toutes les personnes issues des classes moyennes et populaires.

VERS QUELLE UNIVERSITÉ ALLONS-NOUS ?

L'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s s'inscrit dans un contexte de **baisse drastique des financements des universités** et un désengagement de plus en plus fort du gouvernement dans l'enseignement supérieur et la recherche publics.

De plus en plus de formations sont déjà payantes (licence de journalisme, sciences po, DU...) , on peut légitimement s'inquiéter de la suite. Aujourd'hui c'est aux étudiant.e.s étranger.e.s qu'on demande de payer plus.

Le ton de la privatisation de l'Université est donc donné.

A QUI LE TOUR DEMAIN ?